



COMITE REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE

REUNION DU COMITE REGIONAL

A Guérigny, le 23 octobre 2021.

Présents : Robert Dutronc, Ludovic Baudement, Jean Pierre Chalopin, Laurent Chapotot, Gwenaël Cheveau, Paulo De Bastos, Robert Devoille, Pascal Dugast, Mickaël Dumeige, Annie Dutronc, Christine Ehlen, Chantal Frachebois, Philippe Ghérardi, Joseph Illana, Denis Lhomme, Marie Jeanne Lhomme, Arnaud Magnin, Emilie Maraux, Amar Meziani, Christian Perraudin, Sandrine Tarbes, Alain Vorillion, Jean Pierre Marengi, Robert Maujonnet,

Absents excusés : Christian Berthet, Mireille Vorillion.

Le Président Robert Dutronc ouvre la séance en remerciant Robert Maujonnet pour son accueil .

Robert Maujonnet, Président du CD 58, souhaite la bienvenue à l'assemblée, au cœur de la Mairie de Guérigny et regrette qu'aucun temps ne soit disponible pour permettre une visite aux forges royales de la cité.

- Le compte rendu de la réunion du 10 juillet 2021 est approuvé par l'assemblée.

- Le CD 21 :

Le Président Robert Dutronc évoque le besoin impérieux de remédier à la posture actuelle du CD 21 au sein du Comité Régional. Il revient sur l'assemblée de Salins les Bains, le 10 juillet dernier, avec son ordre du jour affichant l'organisation des Commissions qui n'avait pu se faire à l'AG de Talant, faute de temps (couvre-feu).

En notant que, à sa très grande majorité, l'assemblée avait alors validé toutes les candidatures aux différentes Commissions : d'une part en vertu des candidatures libres de membres extérieurs à une Commission ; d'autre part, au constat de la difficulté à réunir le strict minimum de membres lors de la tenue de telle ou telle Commission. A l'énoncé de la Commission de discipline incluant Madame Nathalie Delion, le CD21 annonçait le retrait de tous ses membres des différentes Commissions, en évoquant les griefs opposant Madame Delion au CD 21.

Aujourd'hui, le Comité Régional – dans le respect des candidatures libres en son sein – n'admet entendre les réclamations d'Alain Vorillion dans cette affaire interne au CD 21 qu'à la condition qu'il fournisse - comme il s'est engagé à le faire - les documents qui viendront corroborer ses témoignages verbaux dénonçant l'attitude de Mme Delion. Arnaud Magnin est chargé de transmettre les preuves en question.

- L'organigramme du Comité Régional :

A finaliser à l'AG prochaine, le 4 décembre, la Présidente ou le Président de certaines Commissions restant à désigner, et membres à intégrer. Il tiendra compte de la réintégration des membres du CD 21, action liée à la correction et la validation des textes permettant d'exclure toute personne coupable de faits prouvés - malversations, dénigrement, moralité défailante, etc - envers les instances dirigeantes (Art 26 et 31 concernés).

La validation pallierait ainsi à toute éventualité de pareille situation dans le futur.

L'assemblée est amenée à se prononcer :

- sur le réaménagement au moins des Art. 26 et Art. 31 de nos Statuts, qui sera proposé lors de l'AG prochaine : oui, à l'unanimité des 23 votants.
- sur l'exclusion de Madame Delion, après examen de toutes preuves fournies : oui, à l'unanimité des 23 votants.

- Commission sportive - PV du Président Gwenaël Cheveau :

Réunie en visio, le 02/10/2021

Présents : tous les membres de la Commission et les Présidents de CD hormis Alain Vorillon (CD21)

Excusés : M. Gherardi (régional), M. Marengi, M. Meziani (raison arbitrage d'un régional)

Mot de bienvenue

Merci à tous de votre participation en visio, qui nous évite des déplacements et nous permet d'avancer. Sont excusés MM Ghérardi, Marengi, Meziani.

Le principal objectif pour 2022 est la mise en place des CRC réunis. Mais nous également sur les objectifs à l'horizon 2022, 2023.

Suite à différentes remarques, la suite du compte rendu ne tient pas compte des décisions prises par le CD21 et annoncées dans un précédent mail de son président. Nous partons du principe que le CD21 organisera les compétitions prévues dans son département et que ses équipes participeront aux championnats régionaux. Le problème devra se régler d'ici 2022.

1 / Championnats régionaux 2022

Pour les championnats régionaux, il est logique de proposer en priorité aux CD donc aux clubs qui avaient été retenus sur 2021. Les CD nous feront un retour à la réunion du 23 octobre.

Pour rappel, pour 2022 :

- 21 et 22 mai : D Jeu Provençal CD 39 (Champagnole)
- 26 mai : D sénior masculin et T à T féminin CD71 (Saint Marcel)
- 27 mai : T vétérans CD71 (Saint Marcel)
- 28 mai : T senior masculin CD89 (Saint Florentin)
- 29 mai : D mixte CD89 (Saint Florentin)
- 04 Juin T Promotion, 05 Juin D féminin et T à T sénior masculin CD 90 (Valdoie)
- 05 Juin T Jeunes CD25 (Pontarlier)
- 11 et 12 Juin T Provençal CD 25 (Besançon boulodrome du Rosemont)
- Pour rappel, plus de T Mixte régional (même si l'objectif de la FFPJP est de le passer en qualificatif en 2023. Et pas de tir de précision en 2022 (également déplacé sur 2023 à confirmer)

2 / CRC 2021 et 2022

Concernant 2021, pour la FC, merci à Chantal qui nous a proposé un calendrier et un tableau de rencontre. Pour la Bourgogne, merci à C. Perraudin et ses collègues du travail réalisé, le calendrier des rencontres est sur le site BFC.

Concernant 2022,

Le CRC1 sera organisé à 8 équipes, 4 de FC et 4 de Bourgogne.

Le tableau des rencontres sera établi la veille de l'AG de la région à Salins, quand nous connaîtrons le classement (les clubs qualifiés seront connus le we du 6 et 7 novembre après les dernières journées de CNC3 car certaines équipes peuvent descendre).

Le lieu des rencontres sera également défini à ce moment, pour centrer au mieux en fonction des clubs qualifiés.

Le CRC2 réunira 8 équipes de FC (groupe A) et 8 équipes de Bourgogne (groupe B). Chantal Frachebois est volontaire pour récupérer les résultats du territoire FC, et Mickael Dumeige pour la Bourgogne. Concernant la Franche Comté, nous continuerons de partir sur la rotation précédemment mise en place (c'est-à-dire qu'en 2022 ce sera dans le CD90 pour la 1^{ère} rencontre et dans le CD25 pour la 2^{ème}). La Bourgogne pourra procéder de même ou mettre en place le système qui lui convient.

Concernant les féminines, on reste sur le même principe que pour le CRC2, que ce soit pour la Bourgogne ou la Franche Comté.

Pour les vétérans, on organisera une finale BFC (il n'y aura plus de finales territoriales avant la finale BFC). La formule sera à définir, mais la date retenue est le 15 et 16 septembre.

Pour le Jeu provençal, tous les départements n'organisent pas de CDC. Ce sujet sera discuté plus tard dans la saison.

Au niveau des dates pour l'organisation des différents CRC, le mieux est de se caler sur les dates de CNC (08 et 09 Octobre / et 22 et 23 Octobre) et de faire 2 week end, pour limiter les frais. Afin que les clubs puissent jouer au moins 2 rencontres.

ATTENTION ! il n'y a plus de finale en CRC, seulement un classement : l'équipe classée 1^{ère} montera en CNC3 ou CNC-F2 l'année suivante (ou les 2 1^{ères} selon les places attribuées à la région par la FFPJP).

Il est convenu d'organiser un comité de pilotage. Mais comme il serait bien qu'il y ait un représentant de chaque CD, le mieux c'est que la commission sportive soit également le comité de pilotage.

Concernant la partie financière, il a été décidé de donner 150 Eur pour les rencontres BFC et 0 Eur pour les journées « territoriales » pour 2021.

Il serait bien d'augmenter la participation pour les CRC1, et le CRC Vétérans puisque cela concerne la région entière.

La proposition de la commission sportive serait la suivante:-

A ce jour, les CD donnent 350 Eur par équipe en CRC, les clubs donnent 50 Eur par équipe inscrite, et la BFC donne 2800 Eur à répartir.

L'idée serait d'augmenter la participation CRC1 à 4000 Eur, et demander aux CD de passer à 400 Eur par équipe. Ce qui donnerait un total de 9600 Eur à partager entre les différentes équipes.

Attention ! à ce jour les féminines touchent autant à 4 joueuses que les hommes à 6 joueurs. Il serait logique d'appliquer un barème pour que la somme soit identique pour chaque joueur participant.

3 / Calendrier des régionaux

Il sera joint au PV de la réunion de Guérisny,

4 / Marathon féminin

Le travail avait été réalisé par la précédente commission des féminines.

On pourrait demander à Michèle LEGA son avis.

On pourrait repartir du travail réalisé et améliorer ou compléter, faire valider par le comité directeur pour une mise en place en 2023 ?

La commission est unanime pour attendre qu'un président soit nommé pour la commission des féminines (qui est constituée par ailleurs), afin d'avancer sur le sujet.

5 / Points divers

Répartition des places pour les chpts de France : nous avons reçu un document de la FFPJP à ce sujet. Pas de remarque particulière sur ce sujet par rapport aux autres années.

Participation de la FFPJP pour le Handisport (à ce jour 500 eur d'attribué dans le prévisionnel), les nationaux, les organisations (500 Eur pour un France ou un congrès)...

Les avis divergent à ce vaste sujet. Il en ressort qu'il faut que le comité directeur de la BFC définisse un plan d'action et une politique claire afin de se positionner en adéquation avec ses objectifs concernant les dépenses et les budgets à accorder à tel ou tel type de manifestation.

Fin de la réunion 12h00. Prochaine réunion la veille de l'AG de Salins pour avancer sur le calendrier des CRC.

Gwenaël Cheveau

- En additif au PV de Gwenaël :

- Concernant le CRC, pour convenance mnémonique, il est convenu de dédier le Groupe A à la Franche Comté et le groupe B... à la Bourgogne.

- Le CRC féminin : le groupe féminin 2022 sera composé de 3 équipes francs-comtoises et 5 équipes bourguignonnes.

- La finale du CRC vétérans en FC : les 5 et 6 septembre 2022, pas fixée à ce jour en Bourgogne.

- Le CRC provençal : mettre en place un CDC et un CRC (permettant l'attribution d'une place au Chpt de France), avec une finale les 15 et 16 octobre 2022.

- La Commission des finances fera une proposition d'ici l'AG pour réajuster le montant des indemnités versées au CRC.

- La veille de l'AG à Salins les Bains, prévoir une réunion dédiée aux CRC.

- Les équipes régionales qualifiées aux Chpts de France : à chaque chpt 2 équipes, 3 en tripléte Seniors Masculins, 1 en provençal.

- Le CNC vétérans à St Yriex : Vesontio Besançon pour la Franche Comté et Autun pour la Bourgogne sont qualifiées au CNC qui se tiendra du 26 au 29 octobre prochains à St Yriex.

- Les Régionaux :

Le calendrier est bouclé avec la dernière retouche concernant Fenay. Il sera envoyé par Gwenaël Cheveau, Président de la Commission sportive, à tous les Présidents de CD, et au Président de la Commission arbitrale.

- Les Nationaux :

La Commission des finances, lors de sa prochaine réunion, conviendra de l'aide à leur consentir. D'ici à l'AG, désigner les délégués.

- La Commission des finances :

Chaque Commission communiquera son budget prévisionnel (au 31 octobre si possible), la Commission se réunira le 13 novembre prochain, à 14 h, à Chalon sur Saône.

Entre autres sujets, elle aura à réviser les indemnités allouées au CRC, et aux Nationaux.

- L'Assemblée Générale à Salins les Bains, le 4 décembre :

Assurer les opérations de contrôle des vérificateurs aux comptes.

Convoquer la Commission électorale.

Convoquer les Grands électeurs non élus.

Joindre à la convocation à l'AG un appel à candidature.

Réserver une salle disponible dès 17h la veille (Hôtel des deux Forts).

Hébergement : préciser à Paulo le nombre de participants présents dès le vendredi soir et le nombre à héberger le samedi soir.

A ce jour, pour le vendredi soir, le CD 21 réserve 1 chambre, le CD 58: 4, le CD 70: 2, le CD 71 :3, le CD 89 : 3, le CD 90: 3.

Pour le samedi soir : le CD58 : 2 chambres.

Les invitations :

Paulo invitera: Mme le Sénateur, le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil Départemental, Mr le Maire, l'Adjoint délégué aux sports, le Président du club de Salins, Mme la Présidente du CDOS, Mrs Claude Azéma, Jean Marie Maraux, Mme Michèle Lega.

Le Secrétaire invitera : Le Président de la FFPJP, Michel Le Bot, Mme Marie Guite Dufay, Présidente de la Région BFC, Mme Marcantognini, Présidente du CROS, les Pdts de CD non élus, les Pdts de Commissions.

- La Commission jeunes :

Ludovic Baudement, jusqu'ici empêché d'assister à une réunion a enfin l'occasion de se présenter à l'assemblée !

Ludovic énonce la composition de la Commission jeunes (à valider à l'AG).

Il regrette la maigre participation d'équipes jeunes au CRC : 3 équipes néanmoins iront à St Yriex ; 1 équipe benjamins/ minimes du CD 89, 2 équipes cadets/juniors (1 du CD 70, 1 du CD 89).

Il expose le coût du CNC jeunes, par exemple, pour l'équipe C/J de Jérôme Billiette, du CD 89 :

5 joueurs- 2 coachs. Restaurant + transport à 2 voitures (carburant, péages) + hôtellerie pour 5 chambres / 2 nuits: total : 1550€.

En tenant compte de la provision de la Fédération :800€ et du CR : 250€, le reste à charge est de 550€ pour un club disposant d'un budget annuel de 1500€,

Question ; le Comité Régional pourrait-il dorénavant avancer une partie des frais ?

Supposer une répartition CD / Région / Fédé ?

- Le Trophée des pépites :

La sélection faite à Pontarlier a permis la composition de l'équipe qui se rend à Ste Livrade :

Goudot Louis CD 70

Binda Bastien CD39

Picard Camille CD 25

Milei Leny CD 71

Bulliard Lucas CD 89

Papillon Evan CD 89.

Les coachs accompagnateurs : Jérôme Billiette, BF2, Sylvain Huot, BF2, Billard Frédéric, BF1.

Les véhicules : qui prend en charge les frais de déplacement ?

Les repas : pris en charge par les clubs. Le Comité Régional propose de gérer la totalité des transports et Ludovic fera la répartition.

- Le budget Commission jeunes :

Réfléchir à des manifestations pour dynamiser la pétanque jeunes (marathon, bol d'or, etc.).

Pour le Trophée des pépites 2022, solliciter un club bourguignon.

Le CR pourrait-il équiper la Commission d'un ordinateur ?

- Le CRC jeunes : le CRC 2022 découlera obligatoirement du CDC.

- Le Marathon jeunes : il n'a pu se tenir dans le CD 21 cette année, comme prévu ; pour 2022, le CD 71 étudie l'option Chalon sur Saône, à la date du 6 février. Pour ne pas déplorer certaines absences, comme à Bains en février 2020, Paulo exhorte vivement chacun des 8 CD à présenter des équipes.

- Le tronc commun :

Pour être formateur, il faut détenir le BF2.

Le CR compte 4 formateurs agréés : Ludovic Baudement CD 21, Jérôme Billiette CD 89, Sylvain Huot CD 89. Bernadette Lamboley CD 70,

7 formations tronc commun sont programmées, et 4 formations BF1.

1 journée de formation le 14 novembre.

10 candidats ont participé à la formation tronc commun du 10 octobre dernier à Chalon sur Saône.

42 candidats sont en attente d'une formation tronc commun.

6 en attente d'une formation BF1.

Une session BF2 se tiendra en Région BFC en 2022.

- Le CTFR :

2 Régions ne possèdent pas de CTFR ; la Nouvelle Aquitaine et la BFC. La charge financière à sa mise en place coûtera 18000€ au Comité Régional, que pourrait absorber une augmentation de 1,50€ par licence, avec un effectif supposé de 12000 licences.

- Congrès fédéral à Belfort :

Représentants désignés : Robert Dutronc et Christian Perraudin.

-Questions diverses :

- Les mutations cadets 3ème année : l'art 19 du règlement administratif les déclare gratuites pour les jeunes, sauf pour les juniors.

- Championnats de France 2021 ; faute de Chpt régional, tous les CD ont accepté une ou deux équipes complémentaires pour satisfaire la Fédération dans sa répartition : d'où un investissement supplémentaire dans les tenues ; à la charge des CD ?

Les tenues sont à la charge des CD ; les repas, frais de déplacement et hébergement à la charge du CR.

- Emilie demande à tous de lui remettre toute facture avant le 31 octobre, date de clôture des comptes.

Séance levée à 16h45.

Le Secrétaire Général du CR BFC

Christian PERRAUDIN



Le Président du CR BFC

Robert DUTRONC



